

## Comité de Pilotage des sites Natura 2000

### «Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » (ZSC) et «Basses vallées du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » (ZPS)

Réunion du 6 décembre 2017 à Saint-Jean de Daye

Compte-rendu

**Présents :**

- Mme Patricia GADY-DUQUESNE, Conseil Départemental du Calvados
- Mme Chantal BARJOL, Conseil départemental de la Manche
- Mme Nicole GODARD, Conseil départemental de la Manche
- Mme Alexandrine BAFFREAU, GEMEL Normandie
- Mme Aurélie GARCIA, GEMEL Normandie
- Mme Arlette LAPLACE-DOLONDE, Sdeau Manche
- Mme Emmanuelle POULAIN, CEN BN
- Mme Maëva DUFOUR, GONm
- Mme Sophie PONCET, AFB, Antenne MMN
- Mme Anne-Marie CORBEL, Maire, Le Hommet d'Arthenay
- Mme François ÉCUREUX, Maire, Geffosse-Fontenay
- Mme Géraldine MAUDUIT, Déléguée Parc, Rémilly les Marais
- Mme Brigitte BENOIT, Déléguée Parc, St Sébastien de Raids
- Mme Jocelyne LEVAVASSEUR, Déléguée Parc, Fresville
- Mme Marinette MIGAULT, Déléguée Parc, Rauville la Place
- Mme Marie FRANCOU, GMN
- M. Patrick THOMINES, Conseil Départemental du Calvados
- M. Stéphane DE SAINT JORES, DDTM de la Manche
- M. Laurent VATTIER, DDTM de la Manche
- M. Vincent ROCCA, DDTM du Calvados
- M. Bruno DUMEIGE, DREAL Normandie
- M. Thomas BIERO, DREAL Normandie
- M. Valentin PAILLETTE, SYMEL
- M. Martial BOISSET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. René HARDY, Commaunauté d'Agglomération Le Cotentin
- M. Jean-Claude DUPONT, Maire de Varengebec
- M. Daniel ENAULT, Maire de Doville
- M. Michel HAIZE, Maire de St Germain de Varreville
- M. André TOURAINNE, Maire de Brucheville
- M. Marcel JEAN, Maire Délégué de Chef du Pont, 1er Adjoint Sainte Mère Eglise
- M. Gérard DUMAY, Délégué Parc, La Cambe
- M. Olivier MADELAINE, Délégué Parc, Grandcamp Maisy
- M. Michel MAUDUIT, Délégué Parc, Isigny Sur Mer
- M. Dominique CHARRIERE, Délégué de St Martin de Varreville
- M. Alain CHARTIER, GONm
- M. Lionel LEVILLAIN, Commune de St Hilaire Petitville
- M. Xavier TETARD, Comité des Pêches, CRP Normandie
- M. Gérard VAULTIER, Président de l'ASA Taute
- M. Noël BAUDOUIN, Président de l'ASA Taute Supérieure
- M. Christian LEGROS, Président de la Fédération des Pêcheurs de la Manche
- M. Michel FAUVEL, Chambre d'Agriculture du Calvados
- M. Sylvain PERROTTE, ASCMCB
- M. Clément GILARD, GMN
- M. Bernard LESEIGNEUR, FDSEA de la Manche
- M. Jean-Michel GREEN, Président du Comité de Pilotage, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin
- M. Nicolas FILLOL, Chargé de Mission Natura 2000, PNR des Marais du Cotentin et du Bessin

**Excusés :**

- Mme Brigitte BOISGERAULT, Conseil Départemental de la Manche
- Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, Conseil Départemental de la Manche
- Mme Adèle HOMMET LELIEVRE, Conseil Départemental de la Manche
- Mme Isabelle LE GRAND, Agence de l'Eau Seine-Normandie
- M. Jacques COQUELIN, Conseil Départemental de la Manche
- M. Jean-Pierre LHONNEUR, Maire de Carentan les Marais
- M. Gabriel DAUBE, Maire de Périers
- M. Thierry RENAUD, Maire de Montsenelle
- M. Manuel SAVARY, CRC Normandie Mer du Nord
- M. Benjamin SUGY, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
- M. Jean-Paul LAUNEY, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche
- M. MAUGENDRE, Agence Française de la Biodiversité
- M. VIGNAU, IFREMER Port en Bessin
- M. le Préfet Maritime Manche Mer du Nord
- M. le Président, Chambre d'Agriculture de la Manche
- M. le Président de la Fédération de Pêche du Calvados

M. Green accueille les participants, remercie la commune de St-Jean de Daye pour l'accueil et rappelle l'ordre du jour.

M. Green soumet à validation le compte-rendu de la précédente réunion du Comité de Pilotage. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

M. Fillol présente ensuite le bilan d'activités 2017 et les perspectives 2018.

Le diaporama et les bilans d'activités des années précédentes sont accessibles dans l'espace « Extranet » du site internet du Parc, identifiant : Natura, Mot de Passe : 2000.

### **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Une nouvelle campagne de souscription au dispositif MAEC a été menée en 2017.

L'instruction des dossiers 2015 a enfin pu être faite (volet surface mais pas linéaire et ponctuel) et les premiers paiements ont commencé début novembre 2017.

M. Leseigneur s'inquiète de l'effet repoussoir que risquent d'avoir généré les retards de paiement. Certains agriculteurs risquent de ne pas se réengager dans le dispositif suite aux problèmes de paiement des MAEC.

### **Rapport du CGAER et du CGEDD sur l'élevage en zone humide**

Le rapport est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/preservation-de-l-elevage-extensif-gestionnaire-a2482.html>

voir le résumé en annexe de ce compte-rendu.

### **Charte Natura 2000**

La loi « Biodiversité », votée au cours de l'été 2016, a réintroduit la possibilité d'exonérer de la TFNB les propriétaires de zones humides. Toutefois la compensation par l'Etat du manque à gagner des collectivités n'est que de 23% pour les sites Natura 2000 et de 100% pour les zones humides hors site Natura 2000 actuellement.

Il est donc proposé de ne pas réactiver la promotion de ces dispositifs.

Mme Corbel déplore que les communes qui ont engagé les démarches de défiscalisation des zones humides il y a quelques années risquent à l'avenir de voir leur budget grévé pour ces raisons.

### **Contrats Natura 2000**

Quatre demandes de contrat pour la gestion de milieux naturels ont été déposées cette année. Une cinquième, sur le site de la Roselière des Rouges-Pièces, a été préparée, mais un détail administratif est à éclaircir avant son dépôt.

## **Diagnostic de la franchissabilité des ouvrages routiers par la Loutre**

Un travail de diagnostic de franchissabilité des ouvrages routiers a été entamé sur le bassin-versant de la Douve.

M. Vaultier demande combien de loutres ont été victimes de collision.

En Normandie, où les populations sont encore faibles, on dénombre 3 cas avérés depuis 2011 et 2 cas douteux (signalement par des tiers). Dans le Marais poitevin, 115 Loutres ont été trouvées écrasées sur le bord des routes entre 1980 et 2008 (moyenne de 4/an).

## **Espèces invasives**

En 2017, d'importants travaux de lutte contre la Crassule de Helms et la Jussie ont été menés sur la Vire (maîtrise d'ouvrage Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie avec l'appui du Syndicat de la Vire).

Une nouvelle donnée vient confirmer la présence de l'Ecrevisse de Louisiane dans les marais de la Taute.

Mmes Baffreau et Garcia s'interrogent sur la prise en compte des espèces invasives littorales et marines. Actuellement, il n'y a pas sur le territoire d'attention particulière portée sur ces espèces. Une surveillance sur ce thème serait intéressante.

## **Nettoyage des plages**

La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'agglomération du Cotentin poursuivent les opérations de nettoyage sélectif des plages.

M. Hardy souhaiterait pouvoir étendre le nettoyage tel que pratiqué actuellement à la laisse de mer car selon lui l'aspect des plages gêne le développement touristique du secteur.

M. Vattier rappelle qu'au-delà de la préservation de la biodiversité liée à ces laisses de mer, le maintien de celles-ci participe à la création des dunes qui protègent le littoral. Il serait donc dommageable de les supprimer. Mme Laplace-Dolonde signale que comme pour l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les lieux publics, il faut accompagner les usagers vers une évolution de la notion de propreté. M. Chartier souligne que la côte Est du Cotentin est le bastion normand du Gravelot à collier interrompu. Il est également rappelé que des dérogations sont toujours possible en cas d'arrivée massive d'algues. M. Green conclut sur le besoin de communication sur ce sujet.

## **Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot**

M. Dumeige annonce qu'un prestataire va être désigné en début d'année pour constituer un projet d'extension de la Réserve. De nombreuses consultations vont être organisées. M. Green rappelle qu'au delà de l'intérêt pour les oiseaux hivernants, ce secteur a également de fortes potentialités pour l'accueil d'oiseaux nicheurs comme l'échasse ou l'avocette.

## **Evaluations des incidences**

Un bilan du nombre de dossiers auxquels le Parc a été associé est présenté. En 2017, cela a représenté 12 dossiers soit presque deux fois moins que la moyenne des 6 années précédentes.

## **Aparté sur les modalités de désignation des sites Natura 2000 et sur la concertation**

M. Hardy s'interroge sur les modalités de la désignation des sites Natura 2000. M. Biero répond que les sites sont définis sur la base de critères scientifiques (présence en proportions significatives d'espèces ou d'habitats naturels relevant des Directives Habitats ou Oiseaux). Les collectivités et établissements consulaires sont consultés sur la pertinence scientifique des projets de périmètres. Au-delà de leur désignation initiale, le périmètre des sites peut encore évoluer mais toujours sur la base d'éléments scientifiques et des mêmes procédures de consultation. C'est lors de la rédaction des Documents d'Objectifs que la question de la coexistence des activités socio-économique et de la biodiversité est étudiée. Le comité de pilotage est le lieu central de la concertation privilégiée, mais ses travaux s'appuient également sur des groupes de travail très ouverts.

Mme Garcia pense qu'il y a besoin d'un espace de concertation notamment au vu des nombreuses directives qui peuvent se croiser.

M. Green propose que notamment suite à l'échange précédent, se constitue un groupe de travail sur la communication autour de Natura 2000. Il est fait appel aux bonnes volontés pour participer.

### **Suivis**

Une cartographie des habitats de l'ensemble des Marais du Cotentin et du Bessin a été initiée en 2016. Les vallées de la Douve, du Merderet et de la Sèves ont été parcourues en 2016, la Taute et les marais de la Côte Est en 2017. L'Aure, la Vire et les polders sont prévus en 2018.

Dans la suite du projet INTERREG WOW, l'Université de Caen, la Chambre d'Agriculture de la Manche et le Parc se sont associés pour poursuivre le travail sur les différents services rendus par les prairies de marais (fourrage, biodiversité, eau, stockage Carbone etc...).

Un suivi des niveaux dans les sols a été mis en place dans les marais périphériques de la Tourbière de Baupte. On n'observe pas pour l'instant de modification des niveaux d'eau en lien avec la diminution progressive des pompages au sein de l'exploitation de tourbe. Par contre, on a vu qu'avec l'hiver sec, les nappes s'étaient peu rechargées et que l'étiage avait été plus sévère que les années précédentes. Mme Laplace-Doplonde note que les nappes profondes ont également subi des étiages sévères.

Les effectifs de Grande Alose aux Claires de Vire repartent à la hausse après la baisse de l'an passé. Les données concernant les effectifs de Saumons ne sont pas encore définitives pour 2017.

Le Damier de la Succise montre des variations de niveau de population, sans doute en lien avec les conditions météorologiques du printemps..

Les effectifs de Phoque veau-marin ont repris à la hausse après la baisse de l'an passé. M. Madeleine s'inquiète de l'impact de cette population sur l'activité de pêche. M. Green rappelle que les éléments sur le régime alimentaire dont nous disposons montrent que l'essentiel des proies des phoques de la baie des Veys est constituée de mulets (10 à 60% selon les années), d'orphies (10 à 40 %) et de poissons plats (15 à 30%). Le recouvrement avec l'activité de pêche est donc a priori peu important. M. Dumeige rappelle qu'il s'agit d'une espèce protégée et que l'on ne peut pas envisager une régulation de cette espèce sans démonstration d'un impact économique important.

Le représentant du Comité régional des pêches s'interroge sur les motivations d'interdiction d'accès à certains gisements de coques au titre de la conservation du phoque alors que les populations de celui-ci sont en augmentation, puis il alerte sur la piètre qualité des eaux littorales qui pénalise la pêche des coques.

Il est rappelé que la restriction d'accès au gisement de Beauguillot est aussi basée sur la présence de limicoles et que cette zone de quiétude ne représente qu'une petite proportion de la baie des Veys. Sur la qualité des eaux, il est rappelé que le contrat global Côte Est a permis d'améliorer significativement les systèmes d'assainissement sur le secteur et que le SAGE Douve-Taute entre en phase de mise en œuvre et que celui de la Vire doit suivre prochainement.

M. Legros signale que des phoques franchissent les portes à flots de la Douve et de la Taute.

Mme Laplace-Dolonde souhaite connaître le nombre de visiteurs que les sorties de découverte du phoque génèrent. Environ 120 visiteurs ont été accueillis lors des 5 sorties annuelles et il faut souvent refuser du monde.

Les tendances d'évolution des oiseaux nicheurs sont très variables selon les espèces.

M. Vaultier s'inquiète d'une diminution des grenouilles dans les marais et soupçonne les cigognes d'en être responsables. M. Chartier répond que les grenouilles sont certes au menu des cigognes mais que leur alimentation majoritaire est constituée d'insectes aquatiques et des déchets qu'elles prélèvent dans les Centres d'Enfouissement. Par ailleurs, le développement des écrevisses de Louisiane va leur fournir une nouvelle source de nourriture. Les suivis des grenouilles menés sur la Réserve Naturelle de la Taute montrent qu'il y a une diminution de l'abondance des grenouilles vertes, mais aussi que celles-ci sont plus abondantes dans les fossés bien en eau dont l'entretien n'est pas trop ancien. Parmi les causes de régression, il faudrait donc s'interroger sur l'état du réseau de fossés et sur la qualité de l'eau.

M. Fauvel s'inquiète de l'impact des entrées d'eau salée provoquées par la mise en place de vanelles dans les portes à flots visant à faciliter la migration des anguilles.

Un débat s'instaure entre les participants sur l'importance relative des obstacles à la migration et de la pêche des civelles en estuaire. Il est rappelé que le plan de gestion de l'anguille adopté par la France préconise des actions dans ces deux axes.

M. Perotte signale qu'il faudrait connaître l'état des populations nicheuses des limicoles côtiers afin de statuer sur les évolutions. Il est répondu que les comptages hivernaux sont réalisés sur l'ensemble des sites d'hivernage (comptage Wetlands International) et que donc on a bien là une mesure de l'ensemble de la population.

M. Chartier explique que la baisse des populations hivernantes de Bécasseau variable est générale à l'échelle de la façade française Manche-mer du Nord, mais qu'au niveau global l'espèce n'est pas en régression ; il faut donc sans doute rechercher des explications locales.

## **Ramsar**

Le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin (directives Habitats et Oiseaux) se superpose pratiquement au site Ramsar ; le Comité de pilotage Natura 2000 a donc été retenu pour assurer le rôle de Comité Ramsar.

En plus des actions présentées au titre de Natura 2000, participent à la bonne gestion du site Ramsar diverses actions à vocation touristique, culturelle ou économique. Sont évoquées la promotion des zones humides et plus particulièrement la découverte des marais blancs et la randonnée (sortie d'un topoguide et d'une brochure : Où voir les marais), la formation des prestataires touristiques (EducTours) et la promotion de la filière terre. Pour cette dernière, une réflexion s'engage sur l'introduction de végétaux issus des marais dans la terre pour en améliorer les performances.

M. Dumeige informe le comité de pilotage qu'une nouvelle circulaire, qui doit sortir en 2018, sur la gestion des sites Ramsar prévoit que chaque site se dote d'un plan de gestion. Un travail de synthèse des différents documents couvrant la zone va donc être réalisé : Charte du parc, Documents d'Objectifs Natura 2000, SAGE...pour couvrir les différents domaines de **l'utilisation rationnelle** du site (biodiversité, agriculture, tourisme, aspects culturels, chasse, pêche...).

### **Aparté sur les étourneaux**

M. Leseigneur rappelle que la concentration d'étourneaux dans la tourbière de Baupte crée des nuisances dans les exploitations agricoles alentour.

M. Vattier répond qu'effectivement il s'agit du plus grand dortoir de la région. Par le passé plusieurs actions ont été menées pour tenter de les déloger mais sans succès. Il convient donc maintenant de trouver des solutions pour diminuer les nuisances dans les exploitations agricoles. Ce travail est en cours, notamment avec la FDGDON mais la tâche est ardue.

### **Conclusion**

M. Green rappelle son souhait d'organiser un groupe de travail sur la communication du site Natura 2000. Il prévoit deux réunions et une restitution au prochain comité de pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Green clôt la séance et remercie les participants.

## **résumé du Rapport CGEDD n° 010813-01, CGAAER n° 16100 - Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides**

L'élevage et la gestion des milieux humides ont partie liée. La crise de l'un risque d'aboutir à la déshérence de l'autre.

En France, la biodiversité et l'élevage sont chacun en grande difficulté, et c'est encore davantage le cas sur les territoires où ils interagissent : artificialisation irréversible des zones humides, où 75 % des espèces sont en mauvais état de conservation ; crise économique et sociale des exploitations d'élevage, dont le résultat est négatif en moyenne et qui ne survivent que grâce à des aides publiques. Sur des territoires où se cumulent ces difficultés, comment envisager non seulement de les atténuer mais, mieux encore, les transformer en atouts ?

La mission interministérielle a constaté sur le terrain une situation de réelle urgence :

perte de confiance des éleveurs dans le nouveau système d'aides agro-environnementales, celles-ci n'ayant été versées que de façon très incomplète depuis deux ans, et abandon de prairies lié au départ en retraite d'exploitants ; habitats naturels dégradés ou espèces en danger, et ouvrages hydrauliques qui ne fonctionnent plus. Comment redonner rapidement espoir aux éleveurs et préserver sérieusement la biodiversité de ces milieux ?

La mission propose une véritable alliance entre les parties prenantes : en matière d'élevage bovin, une production extensive qui diminue les charges et tire le meilleur parti des potentialités des milieux humides ; en matière environnementale, une utilisation complète des nouvelles dispositions législatives concernant la biodiversité.

Ces orientations sont à décliner, en priorité, au niveau local, là où il est possible de mobiliser une majorité d'agriculteurs ainsi que les élus : cela permet d'intégrer un vaste ensemble d'actions cohérentes, à mener par tous les acteurs et procurant de réelles synergies, dans un projet territorial de développement durable. Ce projet se fonde sur des actions plus collectives, tournées vers la qualité des produits et non leur quantité, et au service du développement local du territoire. Il prévoit un suivi précis de ses actions et de ses impacts. Cette démarche territoriale permet de mettre en œuvre une méthodologie nationale avec toute la souplesse nécessaire pour l'adapter au contexte local géographique, historique, sociologique et technique.

Les mêmes orientations, selon de nouveaux liens à créer entre les différents échelons créés par la réforme territoriale, sont à porter au niveau régional où les élus mettent désormais en œuvre les politiques publiques et les financements européens, à la fois en matière agricole avec la conception et la gestion des mesures agro-environnementales, et en matière environnementale avec différents schémas régionaux de planification, concernant la qualité de l'eau, la biodiversité et le développement durable.

Les directions générales des ministères en charge de l'environnement ou en charge de l'agriculture ont en complément un rôle incontournable à jouer pour apporter un appui national et quelques moyens dans la durée à cet ensemble de mobilisations territoriales. D'une part en soutenant, en priorité sur trois sites pilotes que la mission a identifiés, une expérimentation de la démarche innovante proposée. Ces sites présentent de nombreux atouts pour l'expérimentation, mais ne sont pas exclusifs d'autres sites dynamiques susceptibles de mettre en œuvre les actions proposées.

D'autre part en revitalisant le plan national d'action en faveur des milieux humides et l'animation multi-acteurs inter-sites sur ce thème.

La mission fonde l'essentiel de ses propositions sur ses visites de terrain, menées dans les marais de l'ouest (Brouage, Marais breton, Grand-Lieu, bords de Loire et Brière), de Normandie (Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Vernier), de Camargue et dans les milieux humides des Hauts-de-France (Baie de Somme, vallées de la Slack et de Scarpe-Escout, Marais de Saint-Omer) et de Chautagne (Savoie). Dans le contexte difficile de l'élevage en milieux humides, des initiatives prometteuses émergent ou se développent, grâce à la mobilisation remarquable et à l'intelligence collective d'acteurs locaux très attachés à leur territoire et à leur métier. La mission s'est efforcée d'en analyser les potentiels, les

caractéristiques, les impacts, de façon à proposer une méthodologie. Celle-ci doit permettre de sortir d'approches parfois trop techniques et sectorielles. Elle vise à mettre en œuvre concrètement des actions pour la plupart déjà bien identifiées mais restées trop souvent à l'état de préconisations, faute d'appropriation, de dynamique collective, de projet global et cohérent sur le territoire, et faute de moyens.

Pour que ces propositions inversent la tendance négative concernant à la fois l'élevage et les milieux humides, et cela aussi vite que possible, il est indispensable d'innover en termes de gouvernance et de moyens, comme l'appellent de leurs vœux les deux ministres commanditaires. Deux caractéristiques des propositions de la mission sont suffisamment en rupture avec les tentatives menées jusqu'à présent pour laisser espérer des progrès réels et significatifs face à cette problématique difficile :

- une démarche initiée localement qui, grâce à une ingénierie et une animation locales, concentre sur un même territoire toutes les actions, positives mais insuffisantes en elles-mêmes, en impliquant toutes les parties prenantes dans la conduite du changement pendant une durée de plusieurs années ;
- un renfort des moyens à l'échelon national, notamment pour animer les premières expérimentations locales, de manière à donner l'impulsion nécessaire au démarrage.

La problématique de l'élevage en milieux humides illustre par ailleurs celle beaucoup plus vaste d'une politique agricole commune (PAC) qui peine encore à articuler efficacement performances environnementales et performances économiques. Comme le souligne le Conseil d'analyse économique dans sa note (n°27, décembre 2015) « l'agriculture à l'heure des choix », « préserver le capital naturel doit devenir un axe central de la politique agricole : c'est tant un enjeu environnemental qu'une condition de la réussite économique future de l'agriculture elle-même. Pour cela, il faut s'orienter davantage vers une rémunération des aménités plutôt que des aides indifférenciées aux objectifs incertains ». Une telle orientation ne fait pas l'unanimité, mais ouvre des perspectives d'évolution profonde. Les propositions de la mission pourraient permettre de tester une première étape dans cette direction, dans le cas de la préservation des milieux humides et de l'élevage qui leur est consubstantiel.